

## Le Club Aménageurs

Le Club Aménageurs de l'Inrap s'adresse aux acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, publics et privés, qui s'intéressent à l'archéologie et à son actualité législative et réglementaire, scientifique et culturelle.

### Les avantages

- Des échanges de haut niveau entre décideurs : acteurs de l'aménagement du territoire, politiques, institutionnels, scientifiques...
- Une information spécifique – juridique, économique, technologique – sur l'archéologie préventive en France.
- Des rencontres privilégiées avec des archéologues autour des découvertes majeures.

### En exclusivité

- Des « Rendez-vous de l'archéologie » réservés aux membres du Club Aménageurs, trois fois par an, dans des lieux culturels ou scientifiques prestigieux.
- Des invitations aux avant-premières des documentaires coproduits par l'Inrap.
- Des visites privées d'expositions temporaires et permanentes dans des lieux partenaires du Club.

### Et encore...

- Un abonnement gratuit à la revue scientifique de l'Inrap, *Archéopages*.
- L'accès aux événements organisés par l'Inrap avec de grandes institutions culturelles et scientifiques : vernissages, colloques, Journées nationales de l'archéologie...

## Formulaire d'adhésion

.....  
Nom

.....  
Prénom

.....  
Fonction

.....  
Entreprise /institution

.....  
Adresse postale

.....  
Tél.

.....  
E-mail

.....  
Merci de compléter ce document afin d'officialiser votre statut de membre du Club Aménageurs.

Contact : [amenageurs@inrap.fr](mailto:amenageurs@inrap.fr) / 01 40 08 81 02

Adhésion  
septembre 2018 – septembre 2019

Cotisation annuelle 400 €

Paiement par

chèque à l'ordre de l'agent comptable à envoyer à l'Inrap - DG - 121 rue d'Alésia CS 20007 - 75685 Paris cedex 14

virement sur le compte de dépôt au Trésor ouvert au nom de l'agent comptable à :  
TP Paris RGF 10071 75000 00001004017 57  
IBAN : FR761007150000000100401757  
Code BIC : TRPUFRP1

.....  
Pour les nouveaux adhérents

N° Siret ou Siren \_\_\_\_\_

N° de TVA \_\_\_\_\_

Code APE \_\_\_\_\_